

**Auto Hall**  
**Siège social : Casablanca – 64, Avenue Lalla Yacout**  
**RC n° 137 à Casablanca**

**Rapport du Conseil d'administration**  
**à l'Assemblée générale mixte**  
**du 21 Mai 2026**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et aux statuts de votre société, afin de soumettre à votre approbation le présent rapport qui a pour objet de présenter les projets de résolutions arrêtés et soumis à votre Assemblée Générale par le Conseil d'Administration de votre Société. Il est destiné à vous présenter les points importants des projets de résolutions, conformément à la réglementation en vigueur. Par conséquent, il est indispensable que vous procédiez à une lecture exhaustive et attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

**A titre extraordinaire :**

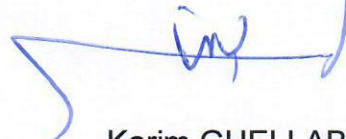
1. Augmentation du capital social par appel public à l'épargne pour un montant maximal de 500.000.000 MAD, réalisable en une ou plusieurs tranches.
2. Modalités d'émission de la première tranche avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) jusqu'à un montant maximal de 500.000.000 MAD.
3. Modalités d'émission d'une seconde tranche avec possibilité de suppression du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) sous réserve du respect du plafond global de 500.000.000 MAD.
4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre de ces opérations.

**A titre ordinaire :**

5. Autorisation d'un emprunt obligataire d'un montant de 600.000.000 MAD, réalisable en une ou plusieurs émissions.
6. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques définitives de l'emprunt.
7. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Pour le Conseil d'administration  
Le Président

  
Karim GHELLAB